

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2021

Sous la présidence de M. Patrick BECKER, Maire

Convocation du 23 mars 2021

**L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BECKER, Maire.
La séance était publique.**

Membres présents : BECKER Patrick, DE LAZZER Xavier, GUILLET Sonia, BUSCHMANN Bernard, PRIORE Lise, WINCKEL Marie-Claude, THILL Patrick, VICENTE Victor, WEBER Lydie, GILLAIN Séverine, DAMASIO Michael, KLEIN Thomas, DORVEAUX Priscilla

Membres absents excusés : Didier LEFEVRE, Victor VICENTE, Carmen BOHN

Procurations : Victor VICENTE donne procuration à Patrick BECKER
Didier LEFEVRE donne procuration à Xavier DE LAZZER

Secrétaire de séance : Lise PRIORE

Préambule :

En préambule de la séance, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 19 février 2021.

2021-012 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion établi par le trésorier clôture l'exercice de l'année 2020, retrace les opérations budgétaires en Dépenses et en Recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif 2020 de la Commune.

L'exécution des Dépenses et des Recettes de la Commune de Kuntzig a été réalisée par le percepteur de la Trésorerie de Hayange.

Pour l'exercice Comptable 2020 il a été constaté une identité de valeur entre les écritures au compte administratif et celles au compte de Gestion du percepteur.

Après délibération, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'UNANIMITE le compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le percepteur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce compte de Gestion.

2021-013 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après présentation du Compte Administratif 2020 par Monsieur DE LAZZER Xavier, 1^{er} Adjoint, désigné par le Maire, et accepté par le Conseil, le Compte Administratif s'établit comme suit :

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	1 064 671,18	942 422,13	2 007 093,31
	Mandats émis(B)	1 643 703,91	678 663,70	2 322 367,61
(1) Solde d'exécution (A-B)		-579 032,73	263 758,43	-315 274,30
(2) RESULTAT REPORTE N-1		443 487,46	0,00	443 487,46
(3) TOTAL 1+2		-135 545,27	263 758,43	128 213,16
RESTES A REALISER	Reste à réaliser recettes (C)	109 600,00	0,00	109 600,00
	Reste à réaliser dépenses (D)	35 740,00	0,00	35 740,00
(4) Solde des restes à réaliser (C-D)		73 860,00	0,00	73 860,00
(5) RESULTAT CUMULE 3+4		-61 685,27	263 758,43	202 073,16

Soit un excédent de Fonctionnement **263.758,43 €** et un déficit d'Investissement de **579.032,73 €**, soit un déficit global de l'exercice de **315.274,30 €**.

Xavier DE LAZZER annonce l'appel au vote, Monsieur le Maire Patrick BECKER quitte la séance.

Ce compte administratif est adopté à l'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal.

2021-014 AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après avoir pris connaissance et approuvé le compte administratif 2020 de la Commune,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est positif, il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement à l'article 1068.

Le reliquat sera reporté en recettes de fonctionnement au 002.

Soit comme suit :

A la couverture du déficit de la section d'investissement (c/1068) **61.685,27 €**

Affectation de l'excédent reporté en fonctionnement (ligne 002) **202.073,16 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'UNANIMITE des membres présents, d'affecter le résultat au Budget Primitif de l'exercice 2021, **202.073,16 € à la ligne 002** et **61.685,27 € au compte 1068**.

2021-015 VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire, après avoir exposé la capacité d'autofinancement de la commune et afin de pouvoir la maintenir pour 2021, propose pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, les taux suivants :

Taxe Foncière (Bâti) : 32,86 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 72,35 %

Monsieur le Maire souligne que les taxes constituent la principale recette de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE, l'application des taux de taxes cités ci-dessus.

2021-016 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après présentation du Budget Primitif 2021 par Monsieur DE LAZZER Xavier, 1^{er} Adjoint, désigné par le Maire et accepté par le Conseil, le Budget s'établit comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : 1.139.373,16 €

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : 720.668,14 €

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur :

- *les recettes d'investissement :*

Les dotations correspondent aux subventions attendues (dont 66.000€ à recevoir pour les travaux de l'Hexagone)

- *les dépenses d'investissement :*

Le columbarium n'ayant plus que trois places disponibles, il s'avère nécessaire de l'agrandir.

La Maison des Associations doit faire l'objet de travaux d'étanchéité de la façade.

Pour assurer une meilleure vidéo-surveillance dans la Commune, des caméras seront ajoutées au stade, à l'école et près des containers à bouteilles et papier dans la zone actypôle.

- *les dépenses en fonctionnement :*

Les charges de personnel sont en baisse suite à la suppression d'un poste d'agent technique.

La gestion courante comprend les indemnités des élus et les subventions aux associations.

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITE le Budget primitif présenté.

2021-017 TARIF VENTE FLEURS

Dans le cadre de la vente annuelle du marché aux fleurs du 9 mai organisé par le CCAS, il y a lieu de fixer les tarifs unitaires des diverses plantes.

DESIGNATION	PRIX
GERANIUM LIERRE – DOUBLE - ZONAL	2,60 €
IMPATIENS	1,00 €
BEGONIA	1,00 €
BEGONIA DRAGON WING	4,50 €

SURFINIA	2,50 €
ŒILLET D'INDE	1,00 €
ROSE D'INDE	1,00 €
SUSPENSION	17,50 €
DIPLADENIA	5,00 €
MILLION BELLS	2,50 €
SCAEVOLA	2,50 €
SAUGE	1,00 €
ZINIA PROFUSION	1,00 €
AUBERGINE	1,00 €
CELERI RAVE BARQUETTE 10	4,00 €
COURGETTE	1,00 €
POIREAUX Barquette de 10	4,50 €
POIVRON	1,00 €
POTIMARRON	1,00 €
SALADE Barquette de 12	2,20 €
TOMATES Cerises - Cornues	1,00 €
TERREAU AVEC ENGRAIS	14,00 € le sac de 70 L

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE ces tarifs.

2021-018 CREATION DE 10 EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-635 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour le bon fonctionnement du service technique en période estivale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

Le recrutement de 10 agents non titulaires saisonniers répartis par période de 15 jours/agent pendant les vacances d'avril et d'été au service technique. Priorité aux étudiants de Kuntzig n'ayant jamais travaillé pour la commune et qui auront retourné le formulaire d'inscription dans les délais fixés par le maire, c'est-à-dire au plus tard le 14 mai.

La diffusion de ces offres d'emploi sera faite sur le panneau électronique et sur le site de la Mairie.

Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service de 35h.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 354, indice majoré 330.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure les actes d'engagement.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2021-019 SECURISATION ROUTIERE DE LA ZAC PASSEREAUX + PREVENTION VITESSE EXCESSIVE COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de sécurisation routière de la ZAC des Passereaux par de la signalisation au sol afin de faire respecter les sens uniques et la vitesse.

De plus, 2 radars pédagogiques seront installés aux 2 entrées du village (route de Yutz et route de Distroff) ainsi que l'éclairage du passage piéton entre la rue des Bergeronnettes et la RD116A pour sécuriser l'accès à l'école.

Ces nouveaux modèles de radars permettent également d'établir des statistiques sur la circulation.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour faire la demande de subvention AMISSUR auprès du Département pour la réalisation de ce projet dont le coût s'élève à 15.929€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter le Département pour la subvention AMISSUR,
- à signer tous les documents relatifs à ce projet,
- à inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

2021-20 DIVERS

a) MOTION MAIRE DE MARIEULLES

Suite à l'agression du Maire de Marieulles, Monsieur le Maire de Kuntzig propose de le soutenir en prenant une motion.

Le Conseil Municipal condamne sans réserve l'agression odieuse dont a été victime Pierre MUEL, Maire de Marieulles.

Son véhicule personnel stationné à son domicile, a été volontairement incendié. Présent à son domicile, il a tenté d'éteindre l'incendie s'exposant ainsi personnellement et se brûlant gravement.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal de Kuntzig tient à exprimer sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel et inacceptable malheureusement accompli par un des administrés de la Commune de Marieulles.

A travers cette motion, le Conseil Municipal entend démontrer son indéfectible soutien au Maire de Marieulles.

Cet acte est un véritable traumatisme pour tous les élus qui en sont profondément choqués.

2021-020 DIVERS

b) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A ASSOCIATION NOUVELLE (K.At Games)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la création de l'Association K.At Games le 1^{er} mars 2021 qui a été inscrite au Registre des Associations le 29 mars 2021.

Cette association a pour objet de proposer des activités autour des jeux (sportifs, intellectuels,...) sous toutes les formes et à tous les publics. Elle est à but non lucratif.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de l'association, sollicitant la Mairie pour le versement d'une subvention exceptionnelle afin de l'aider à démarrer son activité.

Comme pour les autres associations du village, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association K.At Games une subvention exceptionnelle de **500 €** pour démarrage d'activité.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE le versement de cette subvention exceptionnelle de **500 €**.

Fin de la séance à 22 heures 20 minutes

POINTS D'INFORMATION

Monsieur le Maire remet à chaque Conseiller une plaquette informative « Observatoire de l'Habitat », publiée en décembre 2020 par la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville, contenant toutes les informations relatives à l'habitat de la Commune.

Point sur la vaccination COVID :

- concernant les personnes de + de 75 ans : sur 92 personnes de cette tranche d'âge, 67 sont vaccinées, dont 22 ont été inscrits par la commune.
- concernant les personnes de 60 à 74 ans : sur 234 personnes de cette tranche d'âge, 106 sont vaccinées, dont 39 ont été inscrit par la Commune,
- > soit un total de 61 personnes vaccinées grâce à l'intervention de la Commune et l'investissement des membres du CCAS dans cette campagne de vaccination.

Dans le cadre de la réflexion sur la politique sportive communautaire durant le mandat 2020-2026, Monsieur le Maire et son 1^{er} Adjoint ont reçu le 16 mars 2021 Madame Véronique SCHMIT, Conseillère communautaire en charge du sport, 1^{ère} Adjointe de la Ville de Thionville ainsi que Monsieur Boris JEOFFRET, Chargé de la mission CAPFT - Directeur Jeunesse & Sports de Thionville. A cette occasion, un point a été fait sur l'offre des associations de la Commune, ses équipements et les principaux événements organisés. Différentes propositions d'actions de la CAPFT dans le domaine du sport ont également été présentées.